

**Décision n° 2018-54 du 1^{er} février 2018
portant nomination aux fonctions de responsabilité
rattachées au directeur de la direction technique Eau, mer et fleuves**

Le directeur de la direction technique Eau, mer et fleuves du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu l'arrêté n° 117027 du 20 décembre 2017 chargeant Monsieur Bruno Lhuissier, par intérim, de la direction générale du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement à compter du 18 décembre 2017 ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema portant organisation générale du Cerema et de son comité de direction ;

Vu la décision 2014-318 du 18 juin 2014 portant nomination d'un membre du comité de direction du Cerema ;

Vu la décision n° 2016-01 du 4 janvier 2016 fixant les responsabilités des membres du comité de direction du Cerema ;

Vu la décision n° 2016-207 du 4 juillet 2016 portant organisation de la direction technique Eau, mer et fleuves et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2017-301 du 20 décembre 2017 donnant délégation de signature aux directeurs des directions techniques ou territoriales en matière de nomination aux fonctions de responsabilité ;

Après avis du directeur général ;

décide

Article 1

Monsieur Olivier Piet est nommé directeur adjoint et secrétaire général par intérim.

Article 2

Monsieur Joël L'Her est nommé directeur du département environnement et risques.

Article 3

Monsieur Michel Marchi est nommé directeur du département technologies innovantes.

Article 4

Monsieur Fabrice Daly est nommé directeur du département infrastructures et transports.

Article 5

Monsieur Philippe Sergent est nommé directeur scientifique.

Article 6

Monsieur Philippe Papay est nommé directeur du développement des relations avec les clients et partenaires.

Article 7

Monsieur Jean-Jacques Quinquis est nommé directeur délégué à la sécurité maritime et aux projets transversaux.

Article 8

Monsieur Philippe Miroudot est nommé chef du service données et logiciels.

Article 9

Madame Corine Caumont est nommée chef du service qualité édition.

Article 10

La présente décision abroge la décision n° 2017-81 du 13 mars 2017.

Article 11

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Margny-lès-Compiègne,
le 1^{er} février 2018

Le directeur

Signé

Philippe Joscht